

Date de la convocation: 12/11/2018

Date de l'annonce publique : 12/11/2018

Présents

Gilles Roth, bourgmestre et président
Roger Negri et Marcel Schmit, échevins
Jean Beissel, Sven Bindels, Ed Buchette, Luc Feller, Tom Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Adèle Schaaf-Haas, Roland Trausch, Claudine Vervier-Wirth et Jemp Weydert, conseillers
Nico Bontemps, secrétaire communal

Absent(s)

Vote public

Marcel Schmit

Ordre du jour

1. Projets et devis :
 - a) 4/836/221311/17017 – Extension de l'école de musique au Kinneksbond à Mamer – Vote du projet définitif et du devis ;
 - b) 4/120/221311/18001 – Transformation du Mamer Schlass – Vote du projet définitif et du devis ;
 - c) 4/910/221311/14026 – Extension de la cuisine de la Maison Relais au Campus Kinneksbond à Mamer – Montant devis supplémentaire n°2 155.000€ ;
 - d) 4/624/221313/13005 – Réaménagement de diverses rues au parc d'activités Capellen – Montant 1.250.000 € ;
 - e) 4/821/221200/18034 – Remise en état des quatre terrains de tennis au centre de loisirs à Capellen – Montant 200.000 €.
2. Aménagement communal et développement urbain:
 - a) Modification du lotissement de cinq parcelles sises à Mamer, 6-12 rue Henri Kirpach en six lots (conseil communal du 27/10/2017 - article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004).
3. Circulation : Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans le chemin rural entre la rue du Commerce et le lotissement « Op Edemer » à Mamer.
4. Fixation des nuits blanches d'office pour 2019.
5. Approbation d'un contrat de leasing financier signé avec la société Bësch a Gaardenzenter Kellen s.à r.l. .
6. Approbation de titres de recette.
7. Approbation d'un acte de vente relatif à l'acquisition d'un immeuble sis 2, rue du Marché L-8252 Mamer (Wëlle Bau).
8. Conventions :
 - a) Approbation d'un contrat de bail avec l'établissement public Post Luxembourg.
9. Office social commun à Mamer:
 - a) Approbation d'un contrat de bail relatif à la location d'un bâtiment sis à L-8247 Mamer, 18 rue des Maximins;
 - b) Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'Office social commun à Mamer.
10. Enseignement :
 - a) Classes de neige 2019 à Morzine (F) - fixation de la participation des parents à 350€ par enfant ;
 - b) Fixation de l'indemnité du personnel enseignant à 18,00€ par journée de séjour.
11. Enseignement musical : Approbation de l'organisation scolaire rectifiée 2018/2019.
12. Subsidés exceptionnels :
 - a) 7.112,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation du Marché de Noël;
 - b) 9.425,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception de Saint Nicolas ;
 - c) 250,00 € à l'a.s.b.l. Pharmaciens sans Frontières Luxembourg à titre de contribution communale au don fait par l'a.s.b.l. Mamer Wiselen dans le cadre de manifestations publiques de 2018.
13. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
14. Commissions consultatives : Démission d'un membre de la Commission de la Mobilité.
15. Affaires de personnel :
 - a) Fixation des montants à allouer dans la cadre de la remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services;

- b) Fixation des montants à allouer dans le cadre de la remise d'un cadeau de départ à la retraite ;
 - c) Prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire communal ;
 - d) Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal.
16. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur les parcelles suivantes:
- a) Parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous le n° 653/2777, au lieu-dit «In Fronerbund »;
 - b) Parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous le n° 619/4828, au lieu-dit «Laengst den Kitschenerwe ».

Point de l'ordre du jour : 1-a	Projets et devis - 4/836/221311/17017 – Extension de l'école de musique au Kinneksbond à Mamer – Vote du projet définitif et du devis
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve les projet et devis au montant de 19.188.000,00 € T.T.C. pour l'extension de l'école de musique au Kinneksbond à Mamer et inscrira les crédits y relatifs aux budgets 2019 et suivants.

Point de l'ordre du jour : 1-b	Projets et devis - 4/120/221311/18001 – Transformation du Mamer Schlass – Vote du projet définitif et du devis
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

avec dix contre trois voix

approuve les projet et devis au montant de 2.200.000,00 € T.T.C. pour la transformation du Mamer Schlass et inscrira les crédits y relatifs aux budgets 2019 et suivants.

Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour : 1-c	Projets et devis - 4/910/221311/14026 – Extension de la cuisine de la Maison Relais au Campus Kinneksbond à Mamer – Montant devis supplémentaire n° 2 - 155.000,00 €
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

avec dix contre deux voix

approuve le devis supplémentaire n° 2 au montant de 155.000,00 € T.T.C. pour l'extension de la cuisine de la Maison Relais au Campus Kinneksbond à Mamer.

Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour : 1-d	Projets et devis - 4/624/221313/13005 – Réaménagement de diverses rues au Parc d'Activités Capellen – Montant 1.250.000,00€ T.T.C.
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve les projet et devis au montant de 1.250.000,00 € T.T.C. pour le réaménagement de diverses rues au Parc d'Activités Capellen.

Point de l'ordre du jour : 1-e	Projets et devis - 4/821/221200/18034 – Remise en état des quatre terrains de tennis au centre de loisirs à Capellen – Montant 200.000,00 € T.T.C.
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve les projet et devis au montant de 200.000,00 € T.T.C. pour la remise en état des quatre terrains de tennis au Parc de sports et de loisirs à Capellen.

Point de l'ordre du jour : 2	Aménagement communal et développement urbain - Modification du lotissement de cinq parcelles sises à Mamer, 6-12 rue Henri Kirpach en six lots (conseil communal du 27/10/2017 - article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004)
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve la demande en modification d'un lotissement présentée le 19/06/2018 par le bureau d'architecte Vandermeeren, 7, rue des Aubépinés, L-8448 Steinfort pour le compte de la société Thomas & Piron Luxembourg s.a. en obtention de l'autorisation de lotir les terrains sis à Mamer, 6-12 rue Henri Kirpach (section B de Mamer-Sud – numéros cadastraux 45/7451, 49/7546, 50/6512, 50/7545, 51/7544) en six lots en vue de leur affectation à la construction , ainsi que le plan de lotissement réf. plan nr 1/2, échelle 1/250, dessiné en date du 21/06/2017, modifié une dernière fois le 31/10/2018, du bureau d'architecte Vandermeeren, faisant partie de la demande susmentionnée .

Point de l'ordre du jour : 3	Circulation : Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans le chemin rural entre la rue du Commerce et le lotissement « Op Edemer » à Mamer
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

confirme le règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans le chemin rural entre la rue du Commerce et le lotissement « Op Edemer » à Mamer édicté en date du 26/10/2018 par le collège échevinal, réf.: 2018-073 et arrête :

(1)

Les prescriptions suivantes sont applicables du lundi, le 12/11/2018 à 08.00 heures jusqu'au vendredi, le 23/11/2018 à 17.00 heures :

- L'accès est interdit aux piétons et aux conducteurs de cycles dans le chemin rural le long de la ligne CFL entre la maison N°66 rue du Commerce et la jonction avec le chemin rural en direction du lotissement « Op Edemer ».
Cette prescription est indiquée par les signaux C,3g « INTERDICTION D'ACCES » et C,3c « INTERDICTION AUX CONDUCTEURS DE CYCLES ».
- Le chemin rural le long de la ligne CFL entre la maison N°66 rue du Commerce et la jonction avec le chemin rural en direction du lotissement « Op Edemer » est barrée à toute circulation, dans les deux sens, à la hauteur du chantier.
Cette prescription est indiquée par le signal C,2a « ROUTE BARREE ».

Une déviation pour les piétons et les cyclistes est mise en place empruntant la rue des Champs.

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour : 4	Fixation des nuits blanches d'office pour 2019
-------------------------------------	---

Le présent point est retiré de l'ordre du jour.

Point de l'ordre du jour : 5	Approbation d'un contrat de leasing financier signé avec la société Bësch a Gaardenzenter Kellen s.à r.l.
-------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve contrat de location avec option d'achat signé le 24/07/2018 entre le collège échevinal et la société Bësch a Gaardenzenter Kellen s.à r.l. avec siège social à L-7526 Mersch, 13 allée John W. Léonard, pour la fourniture d'un nouveau camion communal.

Point de l'ordre du jour : 6	Approbation de titres de recette
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement approuve des titres de recette pour un montant total de 97.019,64 €.

Monsieur l'échevin Marcel Schmit se retire dans l'enceinte du public (article 20 de la loi communale modifiée du 13/12/1988).

Point de l'ordre du jour : 7	Approbation d'un acte de vente relatif à l'acquisition d'un immeuble sis 2, rue du Marché L-8252 Mamer (Wëlle Bau)
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve l'acte de vente n° 2018/2011 du 02/11/2018 dressé par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, aux termes duquel l'a.s.b.l. Harmonie Gemeng Mamer vend une place occupée par un bâtiment, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, n° cadastral 88/4593, lieu-dit «rue du Marché», d'une contenance de 05a 29ca, à l'administration communale pour un montant de 524.000,00 €.

Monsieur l'échevin Marcel Schmit rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour : 8	Conventions - Approbation d'un contrat de bail avec l'établissement public Post Luxembourg
-------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

approuve le contrat de bail signé le 29/10/2018 entre le collège échevinal (bailleur) et l'établissement public Post Luxembourg (locataire), établi et ayant son siège à Luxembourg, 20 rue de Reims (adresse postale L-2417 Luxembourg), aux termes duquel le bailleur accorde à partir du 01/01/2019 au locataire la mise à disposition d'emplacements situés au clocher et à côté de l'église de Capellen, sis sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Mamer sous le numéro 13/773, section D de Cap, pour l'installation d'antennes, d'une station de base et des équipements annexes constituant une station de télécommunications mobiles, ce moyennant un loyer annuel de 4.750,00 €, ajustable annuellement à la date d'anniversaire de l'entrée en vigueur du bail, en fonction des fluctuations de l'indice des prix à la consommation.

Point de l'ordre du jour : 9-a	Office social commun à Mamer - Approbation d'un contrat de bail relatif à la location d'un bâtiment sis à L-8247 Mamer, 18 rue des Maximins
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve le contrat de bail signé le 07/11/2018 entre le collège échevinal (bailleur) et l'établissement public Office Social Commun à Mamer (locataire), aux termes duquel le bailleur accorde à partir du 01/01/2019 pour une durée de trois ans au locataire la mise à disposition du bâtiment «Ancien Presbytère», sis à L-8247 Mamer, 18, rue des Maximins, moyennant un loyer annuel de 25.800,00 €,

Point de l'ordre du jour : 9-b	Office social commun à Mamer - Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'Office social commun à Mamer
---------------------------------------	---

Le conseil communal,

unanimement

émet un avis positif quant à la délibération prise par le conseil d'administration de l'Office Social Commun à Mamer en date du 18/10/2018 portant sur des nominations aux postes ARIS (salariés à tâche intellectuelle) dans le cadre de la loi du 28/07/2018 relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS).

Point de l'ordre du jour : 10-a	Enseignement - Classes de neige 2019 à Morzine (F) - fixation de la participation des parents à 350,00 € par enfant
--	--

Le conseil communal,

unanimement

décide de fixer la participation des parents aux classes de neige à Morzine (F) en l'an 2019 à 350,00 € par enfant.

Point de l'ordre du jour : 10-b	Enseignement - Fixation de l'indemnité du personnel enseignant à 18,00 € par journée de séjour
--	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de fixer l'indemnité pour chaque membre du personnel enseignant accompagnant à 18,00 € par journée de séjour.

Point de l'ordre du jour : 11	Enseignement musical - Approbation de l'organisation scolaire rectifiée 2018/2019
--------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

approuve l'organisation scolaire rectifiée 2018/2019 de l'enseignement musical.

Point de l'ordre du jour : 12-a	Subsides exceptionnels - 7.112,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation du Marché de Noël
--	--

Le conseil communal,

unanimement

décide d'allouer un subside exceptionnel de 7.112,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de Mamer pour l'organisation du Marché de Noël 2018.

Point de l'ordre du jour : 12-b	Subsides exceptionnels - 9.425,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception de Saint Nicolas
--	---

Le conseil communal,

unanimement

décide d'allouer un subside exceptionnel de 9.425,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de Mamer pour l'organisation de la réception pour Saint Nicolas 2018.

Point de l'ordre du jour : 12-c	Subsides exceptionnels - 250,00 € à l'a.s.b.l. Pharmaciens sans Frontières Luxembourg à titre de contribution communale au don fait par l'a.s.b.l. Mamer Wiselen dans le cadre de manifestations publiques de 2018
--	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de contribuer au don de l'a.s.b.l. Mamer Wiselen avec un montant de 250,00 € à l'a.s.b.l. Pharmaciens sans Frontières Luxembourg.

Point de l'ordre du jour : 13	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
--------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et de Messieurs les échevins ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Point de l'ordre du jour : 14	Commissions consultatives : Démission d'un membre de la Commission de la Mobilité
--------------------------------------	--

Le conseil communal,

unanimement

accepte la démission de Mme Annette Kuhn comme membre de la Commission de la Mobilité et remercie l'intéressée de son engagement pour la cause publique.

Monsieur l'échevin Roger Negri quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour : 15-a	Affaires de personnel - Fixation des montants à allouer dans la cadre de la remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services
--	---

Le conseil communal,

unanimement

autorise le collège des bourgmestre et échevins à allouer aux bénéficiaires une montre jubilaire d'une valeur de 1.000,00 € T.T.C. maximum.

Point de l'ordre du jour : 15-b	Affaires de personnel - Fixation des montants à allouer dans le cadre de la remise d'un cadeau de départ à la retraite
--	---

Le conseil communal,

unanimement

décide d'allouer aux bénéficiaires un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 1.328,53 € maximum.

Monsieur l'échevin Roger Negri rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour : 15-c	Affaires de personnel - Prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire communal
--	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de prolonger le service provisoire d'un fonctionnaire jusqu'au 30/11/2019 en application de l'article 4, alinéa 3-a, de la loi du 28/07/2017 portant modification de la loi modifiée du 24/12/1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.

Point de l'ordre du jour : 15-d	Affaires de personnel - Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal
--	--

Le conseil communal,

unanimement

accorde à un fonctionnaire une réduction de son service provisoire de 12 mois, lequel prendra fin à la date du 30/09/2020.

Point de l'ordre du jour : 16-a	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous le n° 653/2777, au lieu-dit «In Fronerbund»
--	---

Le conseil communal,

unanimement

décide de renoncer au droit de préemption sur la parcelle sise à Mamer, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous le n° 653/2777, au lieu-dit «In Fronerbund».

Point de l'ordre du jour : 16-b	Décision sur l'exercice d'un droit de préemption sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous le n° 619/4828, au lieu-dit «Laengst den Kitschenerwe»
--	--

Le conseil communal,

unanimement

décide de renoncer au droit de préemption sur la parcelle sise à Mamer, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous le n° 619/4828, au lieu-dit «Laengst den Kitschenerwe».